



COMPTE-RENDU

Introduction

Dans le cadre des états généraux de la vie associative, le Secours Catholique a accueilli la séance plénière du conseil de quartier, dans ses locaux rue Louis Guilloux.

Valérie Binard, élue municipale déléguée au quartier 3, a introduit à 18h25 en présentant l'ordre du jour :

- Invitation de Cécile Cayrel : projet d'écriture sur le domaine Saint-Cyr
- Ateliers CQ3 du 20 Octobre : retour de l'équipe d'animation
- Présentation du projet du Secours Catholique
- Présentation du centre d'hébergement d'urgence L'Abri
- Projets d'aménagement cyclables et piétons du mail François Mitterrand
- Budget participatif saison 6 : liste des projets et idées déposés
- Lancement du Journal de l'Ille
- Dotations quartiers : bilan 2022



L'équipe d'animation : Paola, Romain, Claire-Marie et Jean-Luc ✉ animationcq3@gmail.com

Invitation de Cécile Cayrel : projet d'écriture sur le domaine Saint-Cyr

Cécile Cayrel est venue présenter l'objet de sa résidence d'écriture au Théâtre de la Paillette. Elle s'intéresse à l'histoire du Domaine Saint Cyr et tâche de se plonger dans les archives et la mémoire des personnes qui y ont vécu, notamment durant la période où le Domaine abritait un couvent. Elle a sollicité le Conseil de Quartier en vue de recueillir des témoignages de cette époque. La résidence donnera lieu à l'écriture d'une pièce de théâtre.

Loïg Seignoux, stagiaire à la Paillette, a également informé le Conseil de Quartier de la présence de deux autres résidents, Alexis Fichet et Émilie Bonnafous, qui écrivent également des pièces sur de tous autres sujets.

Plus d'informations :

<https://www.cecilecayrel.com/>

<https://www.la-paillette.net/>

Ateliers CQ3 du 20 Octobre : retour de l'équipe d'animation

Claire-Marie Bomard rappelle que les ateliers se sont déroulés le 20 octobre dans les locaux de la Direction de Quartier Ouest (DQO) au 39 Rue Jules Lallemand. 12 personnes étaient présentes, dont 3 membres de l'équipe d'animation.

Ces ateliers se sont organisés autour de 4 thèmes :

- Budget participatif
- Mobilité
- Mieux vivre ensemble
- Biodiversité

Le compte-rendu de cette séance est disponible : [Ateliers](#)

Tous les habitants sont invités à participer aux prochains ateliers le lundi 12 décembre de 19h à 21h, à la DQO. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Discussion autour de la biodiversité
- Travail autour d'un projet traitant de la biodiversité
- Travail autour du repas de quartier pour ce qui concerne le mieux vivre ensemble
- Travail autour de la sécurisation des abords de l'école de Lille en ce qui concerne la mobilité

Les habitants peuvent solliciter l'équipe d'animation pour toutes questions relatives à ces ateliers : animationcq3@gmail.com

Présentation du projet du Secours Catholique

En Ille-et-Vilaine, le Secours Catholique rassemble 1.154 bénévoles, au sein de 41 équipes locales dans des villes comme dans des petites communes.

Le Secours Catholique fait vivre 36 lieux d'accueil et 20 groupes de convivialité. Au-delà des aides matérielles, les bénévoles donnent de leur temps et de leur énergie pour assurer un accompagnement global des personnes et des familles en situation de pauvreté, souvent en lien avec les travailleurs sociaux et les autres acteurs de la solidarité. Ils prennent le temps d'écouter, d'être des relais d'informations quand l'accès aux droits et services est difficile, de relancer les démarches, de remonter le moral. Ainsi, en 2019, 11.315 ménages ont été rencontrés dans le département.

Le diaporama de présentation est disponible : [Secours Catholique](#)

Les habitants ont posé des questions à Armand Chateaugiron, Président de la délégation d'Ille et Vilaine :

Questions	Réponses
Le Secours Catholique plaide-t-il la cause des plus démunis et des migrants auprès des élus, et des députés plus particulièrement ?	Le Secours Catholique va à la rencontre des députés pour travailler à l'amélioration de la situation des personnes : " on ne va pas donner en charité ce qu'on peut avoir par la Justice".
Le Secours Catholique accueille-t-il des enfants ? Quid de ceux qui étaient dans le camp de migrants sur le Parc saint-Cyr ?	Ce n'est pas une habitude du Secours Catholique d'en accueillir, mais les enfants du camp de migrants venaient à l'accueil de jour. Lorsqu'une personne se présente, elle ne donne que son prénom ; Il n'y a pas de vérification des identités ni des âges, par exemple pour les mineurs isolés.

Présentation du centre d'hébergement d'urgence L'Abri

L'association "Saint-Benoit Labre" gère un centre d'hébergement d'urgence : l'ABRI à Rennes est ouvert au public, depuis le 1er Mars 2010. La structure est habilitée pour l'accueil de 40 personnes orientées par le 115. L'ABRI accueille des personnes en situation de grande précarité et sans solution d'hébergement : des hommes et des femmes isolées, en couple ou des familles. Une chambre est à disposition des personnes ayant des animaux (jusqu'à deux chiens).

L'ABRI a pour principe d'accueillir toute personne orientée par le 115 dans un esprit convivial et chaleureux, sans aucune discrimination, ni jugement. En vertu du principe d'inconditionnalité fixé par la loi, l'accueil à l'ABRI permet de considérer chaque personne en fonction de son histoire, de sa personnalité, de sa problématique.

Les missions sont :

- Héberger immédiatement, toute l'année, en fonction des places disponibles et pour une courte durée toute personne ou famille qui se retrouve dans une nécessité de mise à l'abri immédiate ;
- Proposer des modalités d'hébergement adaptées à la composition des ménages accueillis ;
- Proposer l'accès à un service de restauration et mise à disposition de services d'hygiène ;
- Recueillir les demandes et attentes des personnes orientées par la mise en place d'un entretien obligatoire au moment de l'admission.
- Évaluer les besoins des personnes au regard de ce qu'elles expriment durant leur hébergement.
- Orienter les personnes vers les dispositifs les plus adaptés en fonction de leurs demandes et attentes afin que la structure d'urgence s'inscrive bien comme ayant une fonction de «sas», d'un dépannage ponctuel, d'un temps de pause.

Guillaume GIRARD, responsable du pôle "Urgence" a pu répondre aux questions des habitants :

Questions	Réponses
Combien y a-t-il d'accueils actuellement à l'échelle de la ville de Rennes ?	Malgré les 260 places, l'accueil est saturé. Depuis 10 ans les demandes de familles avec enfants mineurs exilés et en situation irrégulières augmentent. Elles sont dans un système de rotation à savoir qu'après un accueil temporaire à l'ABRI (7 jours maximum), elles retournent à la rue faute d'avoir une régularisation du statut.
Les logements sociaux sont-ils obligatoires dans les programmes construits en diffus ?	<p>⇒ Renseignements pris après la séance du conseil de quartier :</p> <p><i>Dans les programmes immobiliers en diffus, les règles actuelles sont de 2 ordres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le projet est dans "un emplacement réservé à du logement" au titre du PLUI, le % de logements sociaux dépend de la taille de la parcelle (à partir de 600 m2) mais avec un plancher minimum de 30 % de locatifs sociaux. Plus la parcelle est grande, plus il y a d'exigences sur la présence d'accession sociale (de 10 à 20 %) en plus du locatif social, - Lorsque le projet est en "secteur d'équilibre social de l'Habitat" au titre du PLUI, selon les zonages, la taille du programme et les types de produits logements envisagés (hors hébergement), on oscille entre 20 à 30 % de locatif social ou/et d'accession sociale exigé. En janvier 2023, le seuil d'application de cette servitude sera abaissé aux programmes de 5 logements et plus (et non qu'à partir de 15 logements).

Projets d'aménagement cyclables et piétons du mail François Mitterrand

Les cheminements cyclistes et piétons sur le mail François Mitterrand rencontrent un certain nombre d'obstacles, notamment sur le conflit d'usages. Une marche exploratoire a été organisée par Emmanuelle Peinaud, technicienne de la DQO, le 21 octobre à laquelle étaient conviés les habitants et usagers du mail. Cette déambulation a permis de relever les obstacles et de réfléchir à des aménagements qui pourraient favoriser l'ensemble des mobilités exercées sur cette zone très fréquentée.

La présentation de ces aménagements est réalisée par Emmanuelle Peinaud. Le document est disponible : [Mail François Mitterrand](#)

Les habitants font part de plusieurs remarques :

- Le choix du scénario 1 ne semble pas consensuel pour un des participants de la marche. Il est proposé de refaire au Printemps sur site une visite à vélo afin de comparer les 2 scénarii.
- Sur le croisement avec la rue Vaneau, des participants proposent de mettre en place des feux tricolores pour gérer les flux piétons et cycles. Il est rappelé que la proposition est un aménagement provisoire en attendant la piste cyclable sur chaussée à partir de 2026.
- Dans l'hypothèse 1, pourquoi y a-t'il un itinéraire à double sens sur la rive nord en plus du sens unique sur la rive sud ? Cette dernière ne peut-elle pas être à double sens ?
- Est-ce que les besoins des déficients visuels sont intégrés à cette démarche, car sinon il y a risque de heurts avec les cycles ?
- Est-ce qu'il y aura des panneaux informant du régime de la zone apaisée afin de sensibiliser les cyclistes ? Le Service Mobilité Urbaine (SMU) va étudier la faisabilité de totems.
- Il y a une difficulté de traversée piétonne dangereuse entre l'arrêt de bus "chèques postaux " et le mail. Quelles améliorations apportées ?
- Comment faire cohabiter les déplacements en cycles de loisirs et ceux en mode "domicile- travail" qui "tracent" ?

🔄 Précisions obtenues après la séance du conseil de quartier :

Les contraintes importantes dans la zone Sud engageraient des travaux conséquents afin d'y mettre un double-sens.

Par contre, le Service Mobilité Urbaine propose une variante "1 bis" selon le schéma ci-dessous à double sens, et qui pourrait se mettre en place dès janvier 2023. Les habitants sont invités à faire parvenir leurs réactions sur cette dernière hypothèse avant le 6 janvier à la DQO: dqo@ville-rennes.fr



Budget participatif saison 6 : liste des projets et idées déposés

La saison 6 du budget participatif a démarré le 1^{er} octobre avec le dépôt des idées et des projets sur la plateforme dédiée. La prochaine étape sera le marché aux idées le mercredi 14 décembre à l'échelle de la Direction des Quartiers Ouest (quartiers 3 et 9) lors duquel les habitants sont invités à travailler de concert avec les porteurs de projets sur la construction et la faisabilité de ce qu'ils ont proposé.

Emmanuelle Peinaud a réalisé une synthèse des projets et idées proposés sur le périmètre du quartier 3 : [Budget Participatif](#)

Cette première présentation a permis de révéler l'intérêt des habitants sur plusieurs projets. À noter parmi les premiers retours :

- Projet "500 arceaux de stationnements vélos" : prévoir aussi des stationnements motos ; Par exemple, sur le CHU, il n'y en a pas.
- Projet "L'Ille et la Vilaine s'ouvrent sur le monde avec une mosaïque représentant les 324 pays de la planète" : être vigilant au niveau des escaliers pour les malvoyants.

Lancement du Journal de l'Ille

L'association du Bourg l'Évêque et la maison de quartier La Touche s'associent pour relancer un journal du quartier "La Fabrique de l'Ille" afin de proposer de l'information de proximité, avec 3 éditions annuelles autour de différentes thématiques : jeunesse, seniors, vie associative, etc. Ce projet a reçu le soutien du conseil de quartier via la dotation prévue pour le quartier 3, à hauteur de 642€.

Les 2 structures font un appel aux habitants pour participer à l'élaboration de ce nouveau média : rédaction, relecture, distribution, etc.

La genèse du projet a été présentée par Marion Levrel : [Journal de Quartier](#)

Dotations quartiers : bilan 2022

En 2022, le quartier 3 disposait d'une dotation de 8.000€ pour favoriser le développement de projets à l'échelle du quartier. Cette aide est à destination des associations et des collectifs d'habitants.

Pour mémoire, les porteurs de projets déposent leur demande via le portail associatif, et l'opportunité du soutien est évaluée par l'équipe d'animation du conseil de quartier.

L'ensemble des aides accordées en 2022 s'élève à 5.567€ ; il reste donc un solde de 2.433€ à la date de la séance du conseil de quartier. Il est encore possible d'émarger sur la dotation de quartier, mais uniquement pour la prise en charge directe de prestations, soit des règlements sur facture avec présentation préalable d'un devis.

Le bilan provisoire de la consommation de la dotation pour l'exercice 2022 a été présenté par Christophe Orvoën, chargé de communication et d'animation locale à la DQO : [Dotations](#)

.....

**La prochaine séance du conseil de quartier est programmée au
Mercredi 25 janvier à 18h15**

.....

La Direction de Quartiers Ouest (DQO) a un profil Instagram : "Rennes Quartiers Ouest"
